



**Procès-Verbal
de la réunion du Conseil Municipal
du mercredi 18 septembre 2024 à 20h30**

**Mairie
Les Damps**

Nombre de membres du Conseil municipal : En exercice : 13 / Présents : 7 / Votants : 11 / Quorum : 7 (condition de quorum non requis car nouvelle convocation du Conseil Municipal en raison du quorum non atteint le mardi 10 septembre 2024)

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Katia CAMUS, Maire.

Étaient présents : Katia CAMUS, Maire, Aurélien ANDRE, Adjoint, Magalie ANFRYE, François ANSEAUME, Fabrice HENRY, Romuald SEGURA et Nadine TOUCHARD, Conseillers municipaux.

Étaient absents et avait donné pouvoir : René DUFOUR donne pouvoir à François ANSEAUME, Brigitte-LAFITTE-DUBROCA donne pouvoir à Katia CAMUS, Christine PAON donne pouvoir Aurélien ANDRE, André RECHER donne pouvoir à Nadine TOUCHARD.

Était absente et excusée : Dominique LE HENAFF

Était absent : Vincent BRET

Secrétaire de séance : Aurélien ANDRE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2024
2. SILOGE : logements seniors, proposition de transformer la salle commune en 13^{ème} logement
3. Tarifs municipaux : restauration scolaire, octobre rose
4. Avis sur le Classement sonore des infrastructures routières
5. Point financier
6. Budget : Décision modificative n°2
7. Informations diverses (point travaux rue des Peupliers, recrutement pour surveillance pause méridienne)
8. Questions diverses

Séance ouverte à 20h30.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Les membres du conseil municipal n'ont aucune observation sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2024. Il est adopté à l'unanimité.

2. SILOGE : LOGEMENTS SENIORS, PROPOSITION DE TRANSFORMER LA SALLE COMMUNE EN 13^{ème} LOGEMENT

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

La SILOGE est sur le point de finaliser les plans d'aménagement de la construction des logements seniors, à l'Orée du Bois. Le projet primitif comportait 12 logements et une salle commune dont la commune aurait la gestion. La commune pourrait soit acquérir le bâtiment auprès de la SILOGE (investissement évalué à 90 000 €) soit être locataire (loyer d'environ 250 €/mois).

Elle devrait alors prendre en charge les dépenses de fonctionnement courant : eau, électricité, chauffage, entretien des locaux, gestion du planning d'utilisation...

Lors de la présentation du projet, et compte-tenu de la demande importante des habitants pour ces logements, Monsieur le Directeur Technique de la SILOGE a proposé à la commune de transformer la salle commune en un treizième logement.

DÉLIBÉRATION :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A LA MOJORITE (8 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention) :

- **D'APPROUVER le projet de la SILOGE de transformer la salle commune en un treizième logement sénior.**

3. TARIFS MUNICIPAUX : RESTAURATION SCOLAIRE, OCTOBRE ROSE

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

D'une part, la Régie des 2 Airelles a informé la commune que suite à l'augmentation du coût de ses charges elle est dans l'obligation d'augmenter la tarification des repas. Il est proposé au Conseil Municipal de répercuter cette hausse sur la facturation des repas pris dans le restaurant scolaire (adulte : 4,51 € / élémentaire : 4,28 € / maternelle : 4,15 €).

D'autre part, à compter de 2024, la commune va organiser une marche dans le cadre d'Octobre rose, il est proposé d'instaurer un tarif unique pour y participer : 10 €.

Enfin, il est proposé de différencier le tarif de la participation à la Ronde des Damps, en fonction du nombre de kilomètres parcourus (9 km : 8 € / 15 km : 10 €).

DÉLIBÉRATION :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER les tarifs municipaux, tels que présentés [ci-dessus et figurant] dans le document joint à la présente délibération.**

4. AVIS SUR LE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET FERROVIAIRES DE L'EURE

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

La Commune a été saisie pour avis, par courrier reçu en Mairie le 21 Juin 2024 par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure sur le projet de révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires de l'Eure.

Après avoir échangé sur le projet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'abstenir de donner un avis.

5. POINT FINANCIER

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Madame le Maire présente un point sur l'exécution budgétaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2024. Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont conformes aux prévisions budgétaires. Actuellement les dépenses d'investissement sont plus importantes que les recettes, ceci étant expliqué que la commune paye les factures au fur et à mesure de l'exécution des travaux, mais que les subventions sont le plus souvent versées après la fin des travaux. Peut-être y aura-t-il un déficit sur la section d'investissement en fin d'exercice, si les recettes ne seront versées qu'en 2025.

Par ailleurs, M. Henry s'inquiète de l'état de la trésorerie de la commune, dans la mesure où les dépenses sont supérieures aux recettes. Il lui est répondu que le suivi réalisé dans le cadre du suivi budgétaire est pour l'instant rassurant.

6. BUDGET 2024 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

La commune doit faire face à deux dépenses non prévisibles lors de l'élaboration budgétaire :

- Etude de la cavité rue des Peupliers ;
- Remboursement de la Taxe d'aménagement payée injustement par la SILOGE en 2021.

DÉLIBÉRATION :

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10	Article 10226	+ 8 187,33 €
Chapitre 20	Article 2031	+ 8 820,00 €
Chapitre 23	Article 2312	-17 007,33 €

- **D'AUTORISER Madame le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

7. INFORMATIONS DIVERSES

TRAVAUX RUE DES PEUPLIERS : L'enfouissement des réseaux est terminé, ainsi que les enrobés. Il ne reste plus qu'à réaliser le marquage au sol, qui est prévu début octobre. Pour mémoire, les travaux de réfection de la voirie seront en totalité pris en charge par la CASE.

PERSONNEL MUNICIPAL : Deux personnes sont nécessaires pour assurer la surveillance de la cour d'école pendant la pause méridienne. Jusqu'au mois de juin un agent de la CASE assurait gratuitement pour la commune cette mission avec un agent de la commune. La CASE a informé que ce ne sera plus le cas à partir de la rentrée scolaire 2024, c'est pourquoi la commune a recruté un agent supplémentaire pour assurer la surveillance (6 heures par semaine pendant les temps scolaires).

DEVENIR DE LA PARCELLE A061 : Suite à l'appropriation de la parcelle par la commune, et conformément à la délibération du conseil municipal sur son devenir, la commune a commandé la division de la parcelle en trois, et a réalisé tous les diagnostics nécessaires à une future cession de la maison. Afin de simplifier l'opération de cession, la parcelle détachée avec l'actuelle maison sera prochainement mise en vente via une agence immobilière. L'Office notarial de Pont-de-l'Arche a confirmé que la commune peut gérer ce bien comme tout autre bien en sa possession et donc envisager sa vente au prix du marché.

REPLACEMENT DES CANDELABRES AVENUE FORET DE BORD : Le SIEGE27 a commencé à procéder au remplacement des candélabres (phase 1). La deuxième phase se déroulera en 2025.

TRAVAUX D'ADUCTION DU RESEAU D'EAU POTABLE, PLACE DE L'EURE : Les travaux sont en cours. Ils devraient se terminer début octobre. Un mail d'information à ce sujet a été envoyé aux élus le 29/8 dernier.

VANDALISME : La semaine dernière, toutes les voitures stationnées place de l'Eure et sur le parking du cimetière ont été vandalisées pendant la nuit. Des faits similaires se sont produits la même nuit à Pont-de-l'Arche et à Alizay. A ce jour, la gendarmerie n'a pas retrouvé les coupables.

VEGETALISATION DES COURS D'ECOLES : La société qui a installé le toboggan dans la cour de l'école élémentaire n'a pas encore obtenu la conformité pour qu'il soit mis en service. Un nouveau contrôle est prévu le vendredi 20 septembre. Les plantations se dérouleront pendant les vacances scolaires d'automne. Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux sont invités à noter dans leur agenda la date d'inauguration officielle, en présence de Monsieur le Préfet, du Député Brun, du Sénateur Maurey, du Président du Conseil départemental et du Président de la CASE : 15 novembre à 16h30.

PROCHAINES MANIFESTATIONS : Madame Camus informe les membres du Conseil Municipal des différentes manifestations qui seront prévues prochainement dans la commune et rappelle qu'il serait agréable qu'une réponse soit apportée aux différentes invitations qu'ils reçoivent.

CONSEILS MUNICIPAUX : Les dates prévisionnelles des prochaines réunions sont fixées au mardi 15 octobre et au mardi 3 décembre à 20h30.

8. QUESTIONS DIVERSES

ECLAIRAGE EXTERIEUR SALLE MIRBEAU : la commande a été passée auprès d'un électricien pour installer un éclairage extérieur avec temporisation. Les travaux devraient être réalisés avant le 12 octobre.

APPEL A PROJET ANCIEN SITE BOSCH : Les entreprises souhaitant répondre à l'appel à projet lancé par la CASE peuvent le faire jusqu'au 30 septembre 2024. A la lecture du cahier des charges, Fabrice HENRY informe qu'à son point de vue, il n'est pas conforme aux engagements pris par la CASE lors de sa présentation au Conseil municipal, à savoir : le niveau de pollution de la zone n'est pas suffisamment détaillé. Madame le Maire lui répond qu'elle n'a pas la même perception du document. Elle redonne lecture du mail du Président de la CASE du 25 juin 2024, qui était rassurant sur le sujet « Etat actuel de la pollution : la commune dispose de l'ensemble des études réalisées par BOSCH depuis la fermeture du site y compris les études complémentaires réalisées par l'Agglo. Je crois également que vous étiez présente lors de la réunion avec l'ARS. Les synthèses des dernières études ont été présentées lors du dernier conseil ». Elle ajoute qu'il faut attendre les candidatures qui seront reçues et étudiées par les services de la CASE.

La séance est levée à 22h05.

Le Président de séance,
Le Maire,
Katia CAMUS



Le Secrétaire de séance,
Aurélien ANDRE

A blue ink signature of Aurélien Andre, written in a cursive style over a horizontal line.